



## **Priorités pour les prochains plans budgétaires du Gouvernement du Québec**

**2 mars 2007**

Les signataires de ce texte sont membres du  
Comité des politiques publiques (CPP) de l'ASDEQ<sup>1</sup>

**Jean-Pierre Aubry**, économiste-conseil et président du (CPP)  
**Audrey Azoulay**, économiste, Fédération des chambres de commerce du Québec  
**Jocelyn Boisvert**, VP opérations de marché, Placements Montrusco Bolton inc  
**Ronald Carré**, économiste-conseil, Econometrik Plus  
**Charles A. Carrier**, professeur retraité, Université Laval  
**Martin Comeau**, économiste, Recyc-Québec  
**Jean-Michel Cousineau**, professeur, Université de Montréal  
**Mohamed Dioury**, professeur, Collège François-Xavier-Garneau  
**François Dupuis**, économiste en chef, Mouvement Desjardins  
**Luc Godbout**, professeur Université de Sherbrooke  
**Jean-Luc Landry**, président, Landry Morin  
**Claude Masson**, professeur retraité, Université Laval  
**Philip Merrigan**, professeur, Université du Québec à Montréal

Le Gouvernement du Québec doit mettre l'accent sur des considérations de long terme dans ses prochains plans budgétaires de façon à mieux rencontrer les objectifs suivants :

- un accroissement du bien-être des Québécois,
- l'amélioration des programmes sociaux,
- la réduction de la pauvreté et
- une croissance économique cohérente avec une approche de développement durable dans le respect de l'environnement.

C'est la conclusion qui ressort des discussions tenues ces derniers mois entre les membres du *Comité des politiques publiques* parrainé par *l'Association des économistes québécois*.

### **POURQUOI METTRE L'ACCENT SUR DES POLITIQUES DE LONG TERME ?**

Le Québec aura à relever de très grands défis dans les deux prochaines décennies. Il lui faudra faire face simultanément à quatre chocs importants :

1. le vieillissement accéléré de la population,
2. une augmentation de la concurrence internationale, non seulement dans le secteur manufacturier mais aussi dans le secteur des services,

---

<sup>1</sup> Un merci à Karine Blondin, Pierre Fortin et Laurent Martin pour leurs commentaires.

3. le besoin de renouveler et d'améliorer les infrastructures publiques, et
4. le besoin de faire face aux changements climatiques.

Ces quatre chocs exerceront des pressions considérables sur le potentiel économique du Québec et sur la situation financière des administrations provinciale et municipales. Le vieillissement de la population, tout en augmentant considérablement la demande sur le système public de santé, réduira l'offre de main-d'œuvre. L'augmentation de la concurrence internationale nous obligera à investir davantage dans la recherche et le développement, dans l'éducation, dans la formation de la main-d'œuvre en entreprise ainsi que dans le support aux travailleurs qui devront passer plus fréquemment d'un type d'emploi à un autre. Le renouvellement de l'infrastructure collective demandera des investissements considérables et absorbera un montant important de ressources humaines dans les secteurs privé et public pour trouver les meilleures solutions ainsi que pour planifier et exécuter tous les projets. Au besoin de faire face à ces défis s'ajoutera celui de faire face aux conséquences du réchauffement de la planète et de protéger l'environnement plus que par le passé.

Tous ces efforts devront être accomplis en tenant compte de trois boulets qui limiteront la marge de manœuvre du gouvernement :

1. les contribuables québécois sont fortement taxés et on ne pourra accroître la contribution fiscale des entreprises compte tenu de la vive concurrence,
2. le service de la dette accapare une partie importante des revenus gouvernementaux et
3. les taux d'épargne interne et d'investissement sont faibles.

Un tel défi ne pourra être relevé en trouvant des solutions partielles au fur et à mesure que les manifestations de ces chocs émergeront. Le gouvernement doit définir une stratégie globale à long terme et inclure un plan d'action relativement précis dans ses prochains plans budgétaires de moyen terme. Le budget annuel ne serait alors que la première phase de ces plans. Le gouvernement ne devrait pas remettre à plus tard la formalisation et la présentation d'un tel plan à moyen terme. Plus le gouvernement reportera une telle initiative, plus les problèmes seront importants, plus les citoyens devront faire des sacrifices et plus ils risquent de se faire imposer des solutions très déplaisantes. Dans de nombreux domaines, comme celui de la gestion des infrastructures publiques, on a déjà trop attendu et on paie présentement un prix élevé pour avoir eu une gestion sur un horizon trop court.

La situation économique actuelle du Québec est relativement bonne malgré la faiblesse de certains secteurs. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et le nombre de travailleurs à la recherche d'un emploi sont à un creux historique. La situation financière du gouvernement qui découle de la performance économique relativement bonne réduit le besoin de concentrer le plan budgétaire sur des problèmes de court terme et permet au gouvernement de mettre l'accent sur le long terme.

En somme, en jargon d'économistes, il faut mettre l'accent non pas sur des politiques contracycliques ou sur des politiques axées sur la satisfaction de la demande à moyen terme,

mais sur l'augmentation de l'offre de façon à mieux faire face à des chocs d'offre qui nous affecteront et qui risquent de modifier négativement les équilibres économiques qui ont un impact important sur notre environnement économique.

Finalement, l'incertitude quant à l'ampleur des transferts que le gouvernement du Québec recevra du gouvernement fédéral ne devrait pas l'empêcher de préparer un plan budgétaire sur un horizon de 5 à 7 ans. Ce plan devrait inclure des prévisions de transferts du gouvernement fédéral basées sur des hypothèses relativement prudentes, comme on le fait pour d'autres variables (croissance du PIB, inflation, taux d'intérêt...).

## **LES POLITIQUES PUBLIQUES À PRIVILÉGIER**

Le gouvernement devrait privilégier les programmes, les projets et mesures fiscales qui ont pour effet d'accroître la productivité et l'offre de main-d'œuvre, de favoriser une meilleure allocation des ressources et de réduire le fardeau de la dette de façon à avoir une marge de manœuvre maximale lorsque les chocs mentionnés plus haut frapperont avec plus de force le Québec :

### **1. L'augmentation de la productivité**

- En mettant l'accent sur l'éducation (niveaux professionnel, technique et universitaire)<sup>2</sup> et la formation de la main d'œuvre dans le milieu de travail ; en facilitant l'acquisition de nouvelles connaissances, habiletés et techniques par les travailleurs mis à pied.
- En s'assurant que la fiscalité des facteurs mobiles de production soit davantage concurrentielle de façon à favoriser l'investissement du secteur privé ; en évitant les subsides aux entreprises qui ont peu de chance de survivre à long terme.<sup>3</sup>
- En réduisant les rigidités qui nuisent au bon fonctionnement des entreprises et du marché du travail.
- En accroissant l'efficacité et l'efficience de l'appareil gouvernemental, notamment dans le secteur de la santé qui continuera de faire face à une forte augmentation de la demande. Si le secteur public ne peut répondre à la demande de façon efficace et efficiente, il faudra envisager d'autres modes de production de ces services en faisant une plus large place au secteur privé.

---

<sup>2</sup> Le gouvernement doit apporter une attention toute spéciale au besoin d'avoir dans le système d'éducation des normes élevées de façon à ce que les travailleurs québécois de demain puissent être compétitifs sur la scène internationale et décrocher des emplois dans les secteurs en croissance. Tout dérapage aura des conséquences très négatives compte tenu de la rareté future de nos ressources humaines et de la mondialisation des marchés. Il faut absolument réduire le décrochage scolaire et accroître les taux de diplomation au secondaire, au collégial et au niveau universitaire.

<sup>3</sup> Dans un monde en plein changement où les entreprises font face à de très nombreux chocs (affectant les prix, la demande et la technologie), le gouvernement ne peut assurer la survie de toutes les entreprises et usines. Il doit plutôt créer des conditions qui permettent la création des nouvelles entreprises et l'arrivée de nouveaux investissements. Il doit mettre l'accent non pas sur un soutien artificiel à l'emploi par des subventions aux entreprises en difficulté, mais, comme le font les pays scandinaves, sur un fort soutien à la formation des travailleurs mis à pied pour qu'ils puissent acquérir de nouvelles habiletés et décrocher des emplois dans d'autres entreprises.

## 2. **L'augmentation de l'offre de travail**

- En soutenant le taux de participation des femmes qui ont de jeunes enfants et en favorisant un bon équilibre entre le travail et la vie familiale.
- En soutenant les travailleurs qui ont un horaire atypique et ceux qui sont ou désirent travailler à leur propre compte.
- En soutenant par un environnement flexible le taux de participation des travailleurs plus âgés qui désirent prendre leur retraite plus tard ou qui veulent travailler pour un certain temps à temps partiel.
- En favorisant une immigration de qualité et une meilleure intégration des immigrants dans le milieu du travail.

## 3. **Une meilleure allocation des ressources par une meilleure tarification des services publics**

- En utilisant davantage la tarification qui permet un plus grand respect du principe de l'utilisateur-payeur, **tout en ayant des programmes de soutien à des clientèles cibles.**
- En visant des tarifs d'électricité qui soient plus près des prix du marché, de pair avec la mise en place d'un programme pour soulager les plus pauvres affectés par cette augmentation.

## 4. **Une réduction graduelle du poids de la dette nette**

- En atteignant dans le plan budgétaire une cible prédéterminée en terme du ratio de la dette nette (des actifs financiers et des actifs immobiliers) sur le PIB.
- En occupant rapidement l'espace fiscal libéré par le gouvernement fédéral, si nécessaire à la rencontre de cette cible.

## **L'ADOPTION DE MEILLEURES RÈGLES DE GOUVERNANCE**

Relever les défis que nous avons mentionnés au début de ce texte ne sera pas facile et demandera des efforts considérables non seulement des administrations publiques, mais aussi de l'ensemble des citoyens. Il nous faut un gouvernement qui soit capable de faire des choix difficiles, de mettre en place un plan budgétaire de plusieurs années, de convaincre une large proportion de la population du bien-fondé de ce plan et de faire une reddition de compte de qualité. Les administrations publiques devront faire montre de compétence et de leadership. Le gouvernement du Québec peut accroître rapidement sa crédibilité en adoptant de meilleures règles de gouvernance.

L'inclusion d'une provision pour imprévus dans ses budgets annuels du gouvernement est une mesure qui doit être prise et qui sera bien perçue par le milieu financier. Le gouvernement devrait également adopter des normes comptables plus proches des Principes comptables généralement reconnus tel que demandé par le *Vérificateur général du Québec* lors de la publication des Comptes publics 2006.

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* contraint trop le gouvernement quant à la gestion du solde budgétaire de court terme et l'éloigne de l'adoption de ces principes comptables. Le gouvernement doit redéfinir son cadre légal de façon à mettre davantage l'accent sur l'atteinte d'une cible de moyen terme de réduction du ratio de la dette nette du gouvernement au PIB tout en lui donnant suffisamment de flexibilité pour accepter de temps à autre un déficit budgétaire sans compromettre l'atteinte de sa cible de réduction de la dette publique.

Présentement, le gouvernement a pour objectif de ramener, avec ses contributions au Fonds des générations, le ratio de sa dette au PIB à 38 % au 31 mars 2013, 32 % au 31 mars 2020, 25 % au 31 mars 2026. Il est possible que l'adoption des nouveaux principes comptables oblige le gouvernement à redéfinir son périmètre comptable et ses cibles de réduction de la dette. Finalement, le gouvernement devrait considérer définir sa cible de réduction de la dette non pas en terme du ratio de sa dette brute au PIB mais en terme de sa dette nette (des actifs financiers et, peut-être même, des actifs immobiliers) au PIB. Il ne faut pas que l'atteinte de sa cible de réduction de la dette publique l'empêche d'acquérir des actifs financiers ou d'investir dans son infrastructure si la bonne gestion du Québec l'exige.

---